

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 10

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

important, et qui ont formé la base du droit romain en Helvétie pendant les derniers temps qui ont précédé la conquête burgonde; à côté des œuvres des jurisconsultes, nous citerons comme sources les Codes Grégorien et Hermogénien et le Code Théodosien. Bien que M. Glasson, dans son Histoire du droit et des institutions de la France, et avant lui le célèbre Montesquieu, enseignent que c'est le code Théodosien qui a joué le plus grand rôle dans les Gaules, nous ne sommes cependant pas de cet avis, du moins en ce qui concerne notre pays, et nous admettons plus volontiers avec M. Ch. Secrétan que, parmi ces trois codes, c'est aux codes Grégorien et Hermogénien qu'il faut attribuer l'influence la plus considérable. Les codes Grégorien et Hermogénien n'étaient, il est vrai, que des recueils de constitutions impériales composés par des particuliers, mais, en l'absence de toute collection officielle, ils en remplirent bientôt la place; ils étaient l'œuvre de deux jurisconsultes, Grégorien et Hermogénien, qui les publièrent vraisemblablement sous le règne de Constantin¹, ou peu de temps après quant au code Hermogénien; ils eurent donc un siècle tout entier pour jeter de profondes racines et s'assurer une place prépondérante.

Le code Théodosien ne parut qu'en 438, et bien que la constitution qui accompagnait sa publication défendît d'invoquer désormais en justice des constitutions autres que celles contenues dans ce nouveau recueil, l'invasion burgonde qui survint quatre années plus tard dut nuire d'une manière considérable à son développement.

Jean SPIRO.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de la Suisse romande** avait choisi le **Landeron** pour y tenir sa réunion annuelle, et ce choix a été très heureux. De nombreux membres de la société se sont trouvés au rendez-vous et grâce à la complaisance de la compagnie du Jura-Simplon ont pu voir le train express s'arrêter à 10 h. 30 à la station de Landeron. Cette localité a conservé un caractère original et pittoresque avec ses maisons du dix-septième siècle, sa belle rue large et droite, agrémentée d'une lignée d'arbres et ornée aux deux extrémités de fontaines surmontées de statues en pierre, couvertes d'une merveilleuse patine et représentant de fiers bannerets au port d'armes.

Après une collation servie à l'*Hôtel de Nemours*, un nom qui n'est pas banal et qui a sa raison d'être dans l'histoire du village,

¹ Constantin régna de 306 à 337.

la séance officielle a eu lieu dans la salle du conseil communal sous la présidence de M. B. van Muyden. M. Ph. Godet, dans un exposé clair et spirituel, a fait l'historique de ce bourg du Landeron qui a gardé le caractère de l'époque de sa fondation et n'est pas tombé dans cette modernité banale qui désole les archéologues. Il a rappelé le rôle important qu'a joué Rolin, comte de Neuchâtel, dans le développement du Landeron, les démêlés que les habitants du bourg eurent avec les Bernois, qui subirent un échec sensible, la part brillante que les Landeronnais prirent aux guerres de Bourgogne, la vaillance de Pierre Baillet, du Landeron, qui à lui seul défendit le pont de la Thièle contre les Bourguignons.

M. Godet a donné aussi d'intéressants renseignements sur la chapelle qui existe encore, avec l'inscription *domus domini*, au rez-de-chaussée du bâtiment qui renferme la salle du conseil communal. Quant au fait que les communes de Landeron, Combes et Cressier sont restées attachées à la confession catholique, il s'explique probablement par la raison que l'influence de Soleure a prévalu sur celle de Berne, ainsi qu'il ressort des documents relatifs aux intrigues nouées par les conseils de Neuchâtel, Berne et Soleure en l'année 1542. Enfin, ce qui est un trait curieux de l'histoire du Landeron, c'est l'intérêt que ses habitants n'ont cessé de porter à la famille d'Orléans-Longueville à laquelle appartenait la duchesse de Nemours, dont le souvenir est conservé par la fondation de la chapelle de Combes.

M. Eugène Mottaz a donné ensuite lecture d'intéressants documents, des rapports émanant de Pierre Ochs, de Bâle, membre du Directoire helvétique, d'après lesquels on peut se rendre compte du caractère francophile de la politique du personnage lors de la Révolution. — M. van Berchem a communiqué des documents provenant des archives de Turin concernant les démêlés intervenus au quatorzième siècle entre les évêques de Sion et les sires de la Tour. — M. A. de Montet a présenté un registre manuscrit du siècle dernier, de la main du major Jean-François Cuénod, de Vevey, qui renferme de curieuses indications sur les ordres donnés par le conseil de guerre de LL. EE. de Berne en vue de fortifier leur marine du lac Léman. — M. Gross a signalé quelques trouvailles lacustres faites sur les bords du lac de Biemme, et M. A. de Molin la découverte d'une inscription grecque faite ce printemps au Champ d'Asile près de Lausanne, inscription qui, par un curieux hasard, se trouve être identique à un graffito trouvé il y a une douzaine d'années à Pompéi.

E. BAUDAT.